



## PLANS DE MOBILITE ET SCHEMAS LOCAUX DE DEPLACEMENTS

	<b>Thème : Transports</b>	
	<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie</b>
	<b>Mission</b>	<b>Favoriser l'intermodalité et les nouveaux modes de déplacements</b>
	<b>Territoire</b>	<b>Normandie</b>
	<b>Type d'aide</b>	<b>Subvention</b>

### OBJECTIFS

---

Ce dispositif vise à :

- Elaborer des schémas de déplacement sur le territoire, notamment ? sous forme d'un Plan de Mobilité pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou sous forme de Schémas Locaux de Déplacements, etc...
- Développer l'usage des transports publics en favorisant l'adaptation et le dimensionnement des réseaux existants aux besoins des habitants et en organisant leur complémentarité,
- Rendre les transports publics plus compétitifs et attractifs que la voiture particulière,
- Favoriser l'intermodalité.

### BENEFICIAIRES DE L'AIDE

---

Les Communautés d'agglomérations et Intercommunalités disposant de la compétence transport, notamment EPCI des villes moyennes,

Les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Les Pôles Métropolitains,

Les Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'Economies Mixtes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

### CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

---

Modalités d'intervention :

- Aide régionale maximale de 30% du coût TTC de l'opération, portée à 40% dans le cadre de la démarche territoire durable 2030.

Les PLU et PLUI sont éligibles au présent dispositif. Néanmoins seules les dépenses liées au volet mobilité seront prises en compte.

Nature des opérations éligibles :

- Réalisation d'un diagnostic recensant la structuration du territoire au travers des déplacements réalisés entre les bassins d'emplois et de vie, les réseaux et équipements de transports publics existants.
- Définition des actions permettant une évolution des modes et des habitudes de déplacements des habitants du territoire, par la réalisation d'équipements publics, l'organisation et/ou la création de services de transports adaptés aux besoins, promouvant la complémentarité entre les différents réseaux de transports publics.

## MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

---

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- Des justificatifs de dépenses prévisionnelles (devis, estimatifs),
- Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers,
- Un calendrier de réalisation de l'opération,
- Un échéancier prévisionnel de sollicitation du versement de la subvention,
- Un RIB,
- La délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide,
- Une attestation justifiant le régime de TVA auquel est soumis le demandeur,
- Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région,
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.

## MODALITES DE PAIEMENT

---

Le paiement de l'aide s'effectuera selon les modalités précisées dans la convention établie entre la Région et le bénéficiaire au vu des informations et/ou pièces suivantes :

- Un état récapitulatif des recettes et des dépenses acquittées visé par la personne compétente (comptable assignataire),
- Une déclaration de commencement d'exécution de l'opération,
- Une déclaration d'achèvement de l'opération,
- Des justificatifs de réalisation du projet (livrables),  
Un document attestant du respect des obligations en matière de communication.

## EN SAVOIR PLUS

---

Décisions fondatrices :

Assemblée plénière du 6 février 2017

Commission permanente du 29 janvier 2018

Commission permanente du 23 avril 2018

Commission permanente du 27 janvier 2020

Contacts :

Direction : Mobilités et Infrastructures

Service : Offre de Mobilité et Intermodalité

Téléphone (secrétariat) : 02.35.52.56.06.